

Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte : informations ESG investisseur – 31.12.2018

1. Démarche générale sur la prise en compte des critères ESG

1. Aspects généraux

Nous sommes convaincus que la prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), associée à l'analyse de critères financiers dans le choix d'investissement :

- permet une évaluation plus exhaustive des opportunités et du niveau de risque car les entreprises les plus responsables ont une meilleure maîtrise de leurs risques à long terme ;
- contribue, grâce à une politique d'influence par le vote et le dialogue, à l'amélioration des pratiques des entreprises ;
- est essentielle pour une performance durable sur le long terme.

Ecofi Investissements distingue **l'analyse de la performance ESG** des entreprises, les **controverses** auxquelles elles font face et l'implication dans des **secteurs sensibles**.

2. Processus ISR

Le **processus ISR IMPACT** d'Ecofi Investissements, modifié en profondeur et renforcé en 2019, repose sur les 3 principes suivants :

- **Exclusions sectorielles** et des paradis fiscaux ;
- **Sélection** des émetteurs au regard de leur performance ESG ;
- **Gestion** des émetteurs controversés.

Le processus ISR est appliqué à **100% des fonds ouverts**¹ d'Ecofi Investissements à travers 3 niveaux d'intensité ISR qui excluent respectivement environ 60%, 40% et 20% de l'univers d'analyse. Les détails concernant le processus ISR sont disponibles dans le [Code de Transparence](#).

Ecofi Investissements contrôle le respect des filtres ISR dans ses fonds à travers 3 niveaux de contrôle, dont le service conformité.

2.1 Exclusions sectorielles et des paradis fiscaux

Le processus ISR exclut les entreprises impliquées dans les secteurs suivants :

- les **jeux d'argent**. Ecofi Investissements exclut les sociétés réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans ce secteur ;
- la production de **tabac**. Ecofi Investissements n'applique pas de seuils en termes de chiffre d'affaires ;
- l'extraction de **charbon** et la production d'énergie liée au charbon. Ecofi Investissements exclut les sociétés réalisant plus de 20% de leur chiffre d'affaires dans ce secteur ;
- la production ou la vente de **bombes à sous-munitions et de mines anti-personnel**. Ecofi Investissements s'est engagée, depuis le 1er juin 2011, à exclure de l'ensemble de ses investissements les entreprises impliquées. Cette liste est actualisée annuellement depuis 2009.

¹ 100% des fonds ouverts (hors mandats, fonds dédiés, fonds à gestion déléguée, fonds indexés, FPS et un fonds PME)

Le niveau d'implication des sociétés dans les secteurs exclus est analysé à travers la recherche de Vigeo Eiris.

Ecofi Investissements exclut de l'ensemble de ses investissements directs dans des fonds ouverts les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal, de même que les émissions souveraines de ces paradis fiscaux.

En cohérence avec la politique du Crédit Coopératif, Ecofi Investissements s'appuie sur deux référentiels pour définir un paradis fiscal :

- la liste des Etats et Territoires non Coopératifs (ETNC) fixée par décret (238-0 A du CGI) ;
- le classement de l'ONG Tax for Justice Network pour les pays dont le score d'opacité est supérieur à 70.

Au total cette liste est constituée de 53 pays².


2.2 Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG

L'analyse de la performance ESG des entreprises est principalement fondée sur les critères d'évaluation utilisés par Vigeo Eiris. Notre univers d'investissement est constitué de plus de 4500 entreprises dans le monde.




Nous avons choisi d'équiponder le poids des 3 domaines Environnement, Social et Gouvernance dans la note finale ESG (de 0 à 10) qu'Ecofi Investissements attribue aux entreprises.

La note finale ESG calculée selon la Méthode **I-Score**, permet de surpondérer les impacts réels plutôt que les discours des entreprises et 4 critères à fort impact ESG de la Touche Ecofi

A des fins de simplification, seuls sont présentés ci-dessous les critères génériques globaux évalués pour l'ensemble des entreprises.

 <p>Environnement (23,3%)</p>	<p>Les critères environnementaux évalués sont variés, et prennent en considération tant les politiques de prévention mises en œuvre, que leur respect effectif.</p> <p>Les critères génériques évalués pour le pilier environnemental sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la définition de la stratégie environnementale et d'éco-conception ; • la prise en compte des risques de pollutions et d'accidents ; • l'offre de produits et de services verts ; • la prévention des risques d'atteinte à la biodiversité ; • la maîtrise des impacts sur l'air ; • la maîtrise et l'amélioration de la gestion des déchets ; • la maîtrise des niveaux de pollutions locales ; • la maîtrise des impacts liés à la distribution / transport ; • la maîtrise des impacts liés à l'utilisation et à l'élimination du produit ou du service.
---	--

² A l'exception de la Suisse et de Hong-Kong quand les entreprises y ont situé leur siège social pour des raisons historiques et géographiques et non pas fiscales

 <p>Social (23,3%)</p>	<p>Les critères sociaux évalués prennent en considération les questions de respect des droits humains, de gestion des ressources humaines mais aussi les engagements sociaux pris par l'entreprise. Les critères génériques évalués pour le pilier social sont les suivants.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Concernant le respect des droits humains : <ul style="list-style-type: none"> ● le respect des droits fondamentaux et la prévention des atteintes à ces droits ; ● le respect de la liberté syndicale et du droit de négociation collective ; ● la non-discrimination et la promotion de l'égalité des chances ; ● l'élimination des formes de travail proscrites. ● Concernant la gestion des ressources humaines : <ul style="list-style-type: none"> ● la promotion du dialogue social ; ● la promotion de la participation des salariés ; ● la promotion des choix individuels de carrière et de l'employabilité ; ● la gestion maîtrisée des restructurations ; ● la qualité des systèmes de rémunération ; ● l'amélioration des conditions de santé-sécurité ; ● le respect et l'aménagement du temps de travail. ● Concernant l'engagement sociétal : <ul style="list-style-type: none"> ● les engagements en faveur du développement économique et social du territoire d'implantation ; ● la prise en compte de l'impact sociétal attaché aux produits / services développés par l'entreprise ; ● les contributions de l'entreprise à des causes d'intérêt général.
 <p>Gouvernance (23,3%)</p>	<p>Les critères de gouvernances évalués concernent la gestion interne de l'entreprise mais aussi son comportement plus général sur les marchés, certaines problématiques concernant aussi les piliers Environnementaux et Sociaux. Les critères génériques de gouvernance étudiés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Concernant la gouvernance d'entreprise : <ul style="list-style-type: none"> ● l'équilibre des pouvoirs et l'efficacité du Conseil d'administration ; ● l'audit de mécanismes de contrôle ; ● les droits des actionnaires ; ● la rémunération des dirigeants. ● Concernant les comportements sur les marchés : <ul style="list-style-type: none"> ● la sécurité du produit ; ● l'information des clients ; ● l'orientation des contrats ; ● la coopération durable avec les fournisseurs ; ● l'intégration des facteurs environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement ; ● l'intégration des facteurs sociaux dans la chaîne d'approvisionnement ; ● la prévention de la corruption ; ● la prévention des pratiques anti-concurrentielles ; ● la transparence et l'intégrité des stratégies et des pratiques d'influence
 <p>La « Touche Ecofi » (30%)</p>	<p>La « Touche Ecofi », renforce le poids des critères ESG proches de nos valeurs qui ont pour nous un fort impact ESG:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● l'égalité homme-femme, ● l'équilibre des pouvoirs, ● les relations avec les clients et avec les fournisseurs, ● la responsabilité fiscale.



**Surpondération
des critères quantitatifs**

Si les systèmes de prévention des risques sont cruciaux, Ecofi Investissements considère que les critères quantitatifs sont mieux à même de rendre compte de l'efficacité des systèmes mis en œuvre. Aussi, pour chacun des critères ESG, Ecofi Investissements opère une surpondération des critères quantitatifs.

Exemple : le taux d'accidents pour mille employés (quantitatif) rend mieux compte de l'efficacité ou non des politiques internes de prévention des risques d'accident (qualitatif).

2.3 Gestion des émetteurs controversés

Les controverses ESG auxquelles font face les entreprises recouvrent, par exemple, les accidents industriels, les pollutions, les condamnations pour corruption, le blanchiment d'argent ou les pratiques anticoncurrentielles, les allégations en matière d'information des clients, les incidents en matière de sécurité des produits.

Les controverses sont évaluées par Ecofi Investissements sur une échelle de 1 (controverse faible) à 5 (controverse importante) en fonction de leur impact et sur la base de 3 critères :

- gravité ;
- fréquence ;
- réaction de l'entreprise.

L'univers de notation de Vigeo Eiris permet d'avoir accès aux notations de controverses d'environ 7000 émetteurs.

Ecofi Investissements retravaille les données fournies par Vigeo Eiris à travers sa propre méthodologie interne, qui considère la réaction de l'entreprise comme plus importante que la fréquence : notre méthodologie pénalise donc les sociétés qui, même si elles ont été impliquées dans peu de controverses, n'ont pas montré de volonté de s'améliorer.

En outre, afin de permettre à Ecofi Investissements de garder son indépendance vis-à-vis des notations que lui fournit Vigeo Eiris, nous avons mis en place un **Comité controverse**. Ce dernier analyse la validité des notations ESG et controverses fournies par l'agence de notation et fonde ses analyses sur la recherche fournie par le département ISR. Le comité controverse est composé du Président du Directoire, du Directeur général, du Directeur de la conformité et du contrôle interne ainsi que du Contrôleur des risques financiers.

3. L'engagement avec les entreprises

Nous prenons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires grâce à la mise en œuvre d'une **politique de vote exigeante et d'une politique constructive de dialogue** (ou « engagement ») avec les entreprises.

Nous sommes convaincus que le vote des actionnaires en Assemblée générale et le dialogue avec les entreprises sont essentiels afin de les encourager à progresser dans la prise en compte des enjeux ESG de leur activité.

Nous pratiquons un vote :

- sans condition de détention d'un seuil minimal du capital ;
- à l'ambition socialement responsable et mis en œuvre par le département ISR pour tous nos OPC ;
- avec un soutien récurrent au dépôt de résolutions externes d'actionnaires, par exemple :
 - séparation des fonctions de Directeur général et de Président ;
 - rapport de gestion des risques environnementaux et sociaux.

Pour notre politique de dialogue, nous pratiquons l'engagement de manière **individuelle**, en questionnant régulièrement le management des entreprises concernant les points d'amélioration des politiques de responsabilité sociale et leurs implications dans des épisodes controversés. Nous pratiquons également un **dialogue collectif** en participant à des coalitions d'actionnaires qui interpellent les entreprises sur des enjeux ESG majeurs et sur les controverses auxquelles elles font face (incidents de pollution, respect des droits de l'Homme, corruption, blanchiment d'argent, etc.).



Notre [Politique de vote](#) définit les principes que nous appliquons dans l'exercice de nos droits de vote.

Notre [Rapport de vote et de dialogue](#) détaille l'exercice de nos droits de vote, nos principes de dialogue, les entreprises rencontrées et les thématiques des dialogues menés avec elles.

4. Le reporting d'impact

Ecofi Investissements publie pour ses fonds ISR un reporting d'impact mensuel qui contient un certain nombre d'informations comme la note ISR globale du fonds, la note ESG des 5 principales entreprises en portefeuille et la performance du portefeuille sur les 6 indicateurs d'impact ESG suivants :

- les émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et 2) ;
- les variations d'emploi ;
- la représentativité des femmes aux postes d'encadrement ;
- le partage de la valeur économique ;
- la responsabilité fiscale ;
- les controverses ESG.

5. Le Comité éthique

En 2006 Ecofi Investissements a constitué un Comité éthique qui contribue à éclairer la politique de gestion sur les enjeux clés en matière d'ISR et de finance solidaire. Le Comité a pour mission d'émettre des avis et des recommandations sur les questions éthiques, dont le processus ISR et les activités de dialogue avec les sociétés.

Le Comité, composé par 12 experts sur les enjeux ESG, est présidé à titre personnel et bénévole par Pascal Canfin, directeur général de WWF France.



















B. Contenu, fréquence et moyens d'information des clients sur les critères ESG





Informations disponibles sur les sites Internet d'Ecofi Investissements et du Crédit Coopératif		Mise à jour
Site Ecofi Investissements		
Informations générales sur la gestion ISR	Présentation générale de notre gestion ISR et solidaire Codes de transparence pour les fonds ISR Liste des OPC ISR	Annuelle
Vote et engagement	Rapport de vote et de dialogue Politique de vote	Annuelle
Reporting extra-financier	Actualités ISR ou solidaires (focus sur les entreprises les mieux notées, note ISR du portefeuille, indicateur d'impact ESG) Exemple : Epargne Ethique Actions	Mensuel
Descriptif du fonds	Exemple : Epargne Ethique Flexible	En cas d'évolution du processus
DICI du fonds	Exemple : Epargne Ethique Obligations Le prospectus complet (et en particulier le Document d'Information Clé pour l'Investisseur ou DICI) de l'OPC qui décrit le détail du processus ISR des fonds peut être obtenu auprès d'Ecofi Investissements : contact@ecofi.fr	En cas d'évolution du processus
Calcul de la performance financière	Indiquer le nom d'un fonds dans « Rechercher un OPC » puis cliquer sur l'onglet « Performance » Exemple : Ecofi Enjeux Futurs	Quotidienne
Historique des valeurs liquidatives	Indiquer le nom d'un fonds dans « Rechercher un OPC » puis cliquer sur « Télécharger les VLs » à partir de l'onglet « Performance »	Quotidienne
Site du Crédit Coopératif		
Epargne et Placement	Dans « Epargner et placer » dans l'espace client (par exemple Particulier)	En cas d'évolution du processus







Liste des OPC prenant en compte des critères ESG



Fonds	ISIN	Stratégies ISR dominante (1ère) et complémentaires	Classe d'actifs principale	Encours au 31/12/2018	Intensité ISR
AGIR AVEC LA FONDATION ABBE PIERRE	FR0010626184	Impact investing, Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Multi- actifs	7,98	 3
AGIR FONDATION POUR LA RECHERCHE MEDICALE	FR0010576215	Impact investing, Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Multi- actifs	0,13	 3
BTP TRESORERIE	FR0000293698	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Monétaire	1751,87	 1
CHOIX RESPONSABLE AUDACE	FR0010878744	Impact investing, Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Actions des pays de la zone Euro	1,93	 3
CHOIX RESPONSABLE DEVELOPPEMENT	FR0010878678	Impact investing, Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Multi- actifs	0,70	 2
CHOIX RESPONSABLE ENGAGEMENT	FR0010878686	Impact investing, Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Multi- actifs	0,47	 3
CHOIX RESPONSABLE EVOLUTIF	FR0010878710	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Multi- actifs	0,36	 3
CHOIX RESPONSABLE MONETAIRE	FR0011160563	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Monétaire	0,48	 3
CHOIX RESPONSABLE PERENNITE	FR0010897926	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Obligations et autres titres de créances internationaux	0,89	 2
CHOIX RESPONSABLE PRUDENCE	FR0010878736	Impact investing, Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	2,07	 3
CHOIX SOLIDAIRE	FR0010177899	Impact investing, Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Multi- actifs	63,53	 3
CONFIANCE SOLIDAIRE	FR0010515601	Impact investing, Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	58,86	 3
CREDIT COOPERATIF AGIR UNICEF	FR0010222281	Impact investing, Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Multi- actifs	1,46	 3
ECOFI ACTIONS CROISSANCE	FR0010245936	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Actions internationales	0,34	 1

ECOFI ACTIONS CROISSANCE EURO	FR0010214213	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Actions des pays de la zone euro	16,25	 1
ECOFI ACTIONS RENDEMENT	FR0007005624	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Actions internationales	31,89	 1
ECOFI ACTIONS RENDEMENT EURO	FR0010218560	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Actions des pays de la zone euro	26,61	 1
ECOFI ACTIONS SCR	FR0011161207	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Actions de pays de la zone Euro	43,55	 1
ECOFI ACTIONS US	FR0000990848	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Actions internationales	8,98	 1
ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT	FR0010642280	Thématiques ESG, Impact Investing, Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Multi- actifs	4,64	 2
ECOFI ALLOCATION GARANTIE	FR0007038187	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	92,66	 1
ECOFI ANNUEL	FR0007462833	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	413,43	 1
ECOFI BTP 21	FR0013058096	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Fonds à formule	13,39	 2
ECOFI CEP ENGAGEMENTS COMMUNS	FR0013053139	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	1,40	 1
ECOFI CONVERTIBLES EURO	FR0010191908	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	402,70	 1
ECOFI DYNAMIQUE ACTIONS GARANTI 2018	FR0011599315	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Fonds à formule	31,70	 1
ECOFI DYNAMIQUE CONVERTIBLES GARANTI 2019	FR0012044840	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	108,46	 1
ECOFI ENJEUX FUTURS	FR0013253069	Thématiques ESG, Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Actions internationales	142,91	 1
ECOFI ENTREPRISES	FR0013252053	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	164,81	 1
ECOFI FLEXIBLE	FR0007475504	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Multi- actifs	4,21	 3
ECOFI HIGH YIELD	FR0010986919	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	23,41	 1
ECOFI ISR 21	FR0013058070	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Fonds à formule	2,46	 2

ECOFI MULTI OPPORTUNITES	FR0010755066	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Obligations et autres titres de créances internationaux	2,24	1 
ECOFI OBLIGATIONS INTERNATIONALES	FR0007381983	Sélection ESG (best in universe), Exclusion	Obligations et autres titres de créances libellés en internationaux	16,49	2 
ECOFI OPPORTUNITES 360	FR0007455894	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Multi- actifs	227,02	1 
ECOFI OPTIM 12 MOIS	FR0010793778	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	79,92	1 
ECOFI OPTIM 21	FR0011316728	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	151,23	1 
ECOFI OPTIM INFLATION	FR0013257649	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	9,68	1 
ECOFI OPTIMUM 21 CAPITAL PROTEGE	FR0013123882	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	26,80	1 
ECOFI PATRIMOINE	FR0011504224	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Multi- actifs	29,41	1 
ECOFI PREMIERE MONETAIRE	FR0010075044	Sélection ESG (best in universe), Exclusion	Monétaire	8,53	1 
ECOFI QUANT OBLIGATIONS	FR0007465075	Sélection ESG (best in universe), Exclusion	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	8,66	1 
ECOFI TAUX VARIABLE	FR0011045137	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	58,76	1 
ECOFIMONDE	FR0010245944	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Actions internationales	0,31	1 
EPARGNE ETHIQUE ACTIONS	FR0000004970	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Actions des pays de la zone Euro	35,52	3 
EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE	FR0013234283	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Multi- actifs	15,21	3 
EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE	FR0013352473	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Monétaire	138,52	3 
EPARGNE ETHIQUE OBLIGATIONS	FR0010466037	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	53,73	3 
EPARGNE SOLIDAIRE	FR0007413091	Impact Investing, Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	7,93	3 
FAIM ET DEVELOPPEMENT AGIR CCFD	FR0010627232	Impact Investing, Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	2,98	3 

FAIM ET DEVELOPPEMENT EQUILIBRE	FR0007048327	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Multi- actifs	12,25	 3
FAIM ET DEVELOPPEMENT SOLIDARITE	FR0007052154	Impact investing, Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	22,56	 3
FRUCTI AGIR UNICEF	FR0010510123	Impact Investing, Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Obligations et autres titres de créances internationaux	0,02	 3
FRUCTI CHOIX SOLIDAIRE	FR0010510115	Impact Investing, Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Obligations et autres titres de créances internationaux	0,02	 3
PERFORMANCE ENVIRONNEMENT	FR0010086520	Thématiques ESG, Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Actions internationales	12,16	 2
PERFORMANCE VITAE	FR0010219808	Sélection ESG (best in universe), Exclusion, Engagement	Actions internationales	4,33	 1
FONDS DEDIES ISR (9)				244,77	
MANDATS ISR (4)				209,51	
FPS ISR (3)				247,10	

$$\frac{\text{Encours OPC ISR}}{\text{encours de la totalité des OPC ouverts}} = 100\%$$

$$\frac{\text{Encours OPC ISR}}{\text{encours de la totalité des encours}} = 72\%$$

C. Adhésions chartes, codes, initiatives, labels ESG

Ecofi Investissements est également active dans la promotion d'une finance responsable à travers la participation à plusieurs réseaux d'investisseurs.

Ecofi Investissements est membre des réseaux suivants.

- **Forum pour l'Investissement Responsable.** Le FIR a été créé en 2001 à l'initiative de gestionnaires de fonds, de spécialistes de l'analyse sociale et environnementale, de consultants, de syndicalistes, d'universitaires, de citoyens et d'investisseurs dans le but de promouvoir l'Investissement Socialement Responsable (ISR) en France.
- **Principes pour l'Investissement Responsable.** Les Principes pour l'Investissement Responsable ont été créés en 2007 par un groupe d'investisseurs institutionnels mondiaux à l'initiative de Monsieur Kofi Annan. Les PRI sont partenaires du pacte mondial des Nations-Unies ainsi que de l'Initiative Finance du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (UNEP-FI). Les 6 principes visent à inciter les investisseurs à intégrer des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance à leurs décisions d'investissement. Ecofi Investissements est signataire des PRI depuis 2009.
- **Carbon Disclosure Project.** Le Carbon Disclosure Project (CDP) est une association d'investisseurs institutionnels qui a pour objectif d'éclairer les décisions d'investissement de ses membres en les informant sur les conséquences pour les entreprises de la « contrainte carbone » et du changement climatique. Le CDP interroge annuellement les entreprises sur leur politique de lutte contre le changement climatique, leurs émissions de gaz à effet de serre, leur consommation d'énergie ainsi que leur utilisation de la ressource en eau.
- **Shareholders for Change.** Shareholders for Change (SfC) est un réseau d'investisseurs européens ayant pour vocation de dialoguer avec les sociétés pour améliorer leurs pratiques de responsabilité sociale et leurs relations avec les parties prenantes, en termes de transparence et de performance. Les autres membres du réseau sont Bank für Kirche und Caritas (Allemagne), Fair-Finance Vorsorgekasse (Autriche), Meeschaert Asset Management (France), Fundacion Fiare (Espagne), Etica SGR (Italie), Fondazione Finanza Etica (Italie), Ethos Foundation (Suisse) et Friends Provident Foundation (UK). En 2017 Ecofi Investissements a intégré SfC en tant que membre fondateur.
- **Fondation Access to Medicine.** La Fondation Access to Medicine est une ONG internationale, basée aux Pays-Bas, et dédiée à l'amélioration de l'accès aux soins et aux médicaments dans les pays en développement. La Fondation publie l'indice « Access to Medicine Index », qui classe chaque année les groupes pharmaceutiques en fonction de leurs efforts pour améliorer l'accès global aux médicaments.
- **SFAF et AFG.** Ecofi Investissements participe à la Commission ESG et Impact Investing de la SFAF (Société française des analystes financiers) et au Comité Investissement Responsable de l'AFG (Association française de la gestion financière).
- **Ethique & Investissement :** L'Association Ethique et Investissement a été fondée en 1983 par des économistes de congrégations religieuses. Elle s'adresse à toute personne - particulier ou organisation - soucieuse d'exercer sa responsabilité d'investisseur et d'actionnaire. Son objet est de promouvoir l'éthique dans les placements financiers par la prise en compte de critères ESG.

En 2018 Ecofi Investissements a soutenu 17 initiatives avec ses partenaires. Ces initiatives sont détaillées dans le paragraphe F.

D. Gestion des risques ESG

Au-delà des actions menées par Ecofi Investissements dans le cadre de la gestion financière des OPC, la société prend en compte les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en tant qu'entreprise.

La Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) d'Ecofi Investissements est inscrite au cœur de la stratégie du Groupe Crédit Coopératif. Convaincu que ses collaborateurs sont les principaux acteurs de son développement, le Groupe est acteur de son impact environnemental, soucieux de la qualité de vie au travail et de la recherche d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et attentif à sa Gouvernance.

Ecofi Investissements appuie cette démarche par une politique interne active, qui a été renforcée en 2017 avec la nomination d'une référente RSE. Dans un premier temps, 77 indicateurs quantitatifs propres ont été définis, permettant de suivre avec plus d'acuité les points clés en termes de RSE, dans une démarche de progrès. La volonté d'avancer vers une meilleure prise en compte de ces enjeux au sein de la société de gestion a été actée par le Comité de direction pour développer une démarche plus qualitative et plus collaborative. Pour enrichir la réflexion, nous avons démarré des ateliers RSE avec un groupe de collaborateurs représentatifs de l'ensemble des départements.

En matière environnementale, Ecofi Investissements a fait le choix de retenir les fournisseurs qui prennent en compte ces enjeux. A titre d'exemple : les fournitures de bureau sont issues d'un catalogue déterminé en commun avec le Crédit Coopératif en retenant des produits à faible impact environnemental ou hautement recyclables ; les imprimeurs choisis doivent être labellisés. La Société est également engagée dans une démarche de recyclage des déchets, notamment le papier et les toners d'impression. Enfin, Ecofi Investissements a fait le choix pour son siège de s'installer dans des locaux à la norme HQE.

En 2018, le Groupe a quant à lui poursuivi plusieurs actions environnementales :

- exclusion de certains secteurs polluants dans la démarche d'octroi de crédit ;
- efforts bancaires sur les produits durables par la mise en place de prêts bonifiés environnementaux ;
- dématérialisation de l'ensemble des dossiers clients et des dossiers collaborateurs ;
- mise en place d'équipement pour la visioconférence afin de diminuer les déplacements ;
- rénovation des centres d'affaire suivant un cahier des charges RSE ;
- production de 50kg de miel grâce aux ruches installées sur le toit du siège groupe Pesaro.

En matière sociale, Ecofi Investissements a développé des actions de communication interne et de cohésion : lettre trimestrielle, évènements faisant participer l'ensemble des collaborateurs...

Ecofi Investissements s'inscrit également dans la démarche plus large menée par le Crédit Coopératif, notamment en matière de prévention des risques ou d'égalité professionnelle. En 2018, les actions suivantes ont été initiées ou poursuivies :

- conception et diffusion de la charte sur l'équilibre des temps de vie ;
- prolongement de l'accord égalité Femmes/Hommes ;
- poursuite du dispositif d'écoute psychologique externalisé ;
- adaptation des organisations permettant d'accueillir favorablement des salariés ayant opté pour le temps partiel, avec un accord spécifique pour les séniors de 58 ans et plus en vue faciliter la préparation de leur départ en retraite ;
- maintien du dispositif de solidarité permettant de faire un don de jours de congés pour aider un salarié confronté à une situation personnelle difficile ;
- accompagnement de la mobilisation des salariés en faveur de causes citoyennes et remise de prix par la Fondation Crédit Coopératif.

Le Groupe Crédit Coopératif est signataire de la Charte des 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie, promue au sein de la branche Banque Populaire.

En 2018, le Groupe Crédit Coopératif a organisé l'élaboration des accords sur la Qualité de vie au travail qui ont été signés début 2019. Des séances de travail impliquant syndicats et collaborateurs ont permis de proposer lors des séances de négociations des propositions concrètes sur 5 thèmes : management ; conciliation vie privée / vie professionnelle ; droit à la déconnexion ; conditions/environnement de travail ; Charge de travail et dimensionnement des effectifs.

Enfin, **en matière de gouvernance**, même si Ecofi Investissements n'est pas une société cotée, elle s'attache à appliquer les meilleures pratiques en la matière. Ainsi, elle a opté pour un mode de gouvernance dual, assurant clairement la séparation des fonctions de surveillance et de direction opérationnelle de la société. La composition de son Conseil de surveillance reflète d'une part son actionnariat avec des membres représentant le Crédit Coopératif ou des sociétés liées, mais il laisse également une large place aux membres indépendants, représentant ses territoires de clientèle. La société dispose également d'un Comité éthique, présidée à titre personnel par Pascal Canfin, directeur général de WWF, qui peut proposer des améliorations tant pour les fonds gérés qu'en matière de pratiques d'entreprise.

E. Les développements 2018 mis en œuvre par Ecofi Investissements pour répondre à la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte

Les « Informations ESG Investissement » prévues par la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) pour les OPC dont l'actif net est supérieur à 500 millions d'euros ne concernent que notre SICAV BTP Trésorerie dont la clôture du prochain exercice se tiendra le 30/09/2019.

En 2018 Ecofi Investissements a développé plusieurs projets concernant ses activités ISR;

1. Le processus ISR

En 2018 Ecofi Investissements a travaillé sur l'amélioration du processus ISR à travers notamment :

- la refonte du processus ISR des entreprises et des Etats : l'ambition du projet était de rééquilibrer le niveau de sévérité dans les différents filtres ISR, d'augmenter le pourcentage des encours ISR, de réduire la complexité en termes de communication externe et d'en faciliter la gestion financière. Le projet prévoit d'appliquer les 3 critères d'exclusion sectorielle décrits dans le paragraphe 2.1 ;
- l'application du processus ISR à 100% des fonds ouverts³ ;
- création de la méthodologie ISR pour la gestion privée.

Ecofi Investissements a également lancé le fonds Ecofi Agir pour le Climat, un fonds multi-actifs et solidaire pour répondre à l'urgence de la transition écologique et énergétique. Le fonds respecte dans ses investissements en actions la taxonomie du label TEEC et sera investi pour la partie obligataire en green bonds. Le fonds est géré selon le processus ISR et la poche solidaire est investie sur une thématique climatique et écologique.

2. Le vote en 2018

En 2018 Ecofi Investissements a exercé ses droits de vote dans 354 Assemblées générales (dont 251 étrangères). Ces 354 Assemblées générales ont comporté un total de 5233 résolutions soumises au vote des actionnaires.

Nous avons voté contre les résolutions pour 2731 d'entre elles, soit une moyenne de votes négatifs aux résolutions de 52%, à comparer avec le taux moyen de votes « contre » des sociétés de gestion françaises qui se situe à 17% (source : AFG, rapport 2017). Le principal objet des votes d'opposition aux résolutions des entreprises concerne la nomination des membres du Conseil d'administration suivi de la rémunération des dirigeants.

³ 100% des fonds ouverts (hors mandats, fonds dédiés, fonds à gestion déléguée, fonds indexés, FPS et un fonds PME)

Ecofi Investissements a soutenu 96 résolutions des actionnaires minoritaires en faveur d'une bonne gouvernance et d'une gestion responsable des impacts environnementaux et sociaux. Les exemples les plus emblématiques des résolutions soutenues ont été :

- la fixation et la publication des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et des impacts environnementaux pour Royal Dutch Shell ;
- la publication d'un rapport sur la diversité et l'égalité hommes/femmes pour The Home Depot ;
- la publication d'un rapport sur les droits humains concernant l'accès à l'eau pour American Water Works Company, concernant la chaîne des fournisseurs pour Monster Beverage Corporation, et les droits des populations indigènes pour Citigroup ;
- la création d'un comité sur le respect des droits de l'Homme pour Apple ;
- l'élection d'au moins un administrateur ayant des compétences sur les droits de l'Homme pour Caterpillar ;
- la séparation des pouvoirs entre Chairman et CEO pour Bank of America Corporation, Abbot Laboratoires, Cisco Systems, Amazon.com, Union Pacific Corporation, JPMorgan Chase & Co., AT&T, AbbVie ;
- la réduction du seuil de contrôle actionnaire pour la convocation d'une assemblée générale extraordinaire pour Caterpillar, IBM, Xylem, The Home Depot ;
- l'adoption d'une politique ISR qui exclut l'investissement dans des sociétés controversées pour JPMorgan Chase & Co ;
- l'augmentation de la transparence des rémunérations des mandataires sociaux pour Waste Connections, Mitsubishi UFJ Financial Group, Manulife Financial Corporation, Cisco Systems ;
- l'utilisation de critères de RSE pour le calcul de la rémunération variable du management pour Amgen, Biogen, AbbVie ;
- la publication d'un rapport sur le développement durable pour XPO Logistics, Acuity Brand ;
- la publication d'un rapport sur les donations aux partis politiques pour The Home Depot, Republic Services, American Water Works Company, PayPal Holdings ;
- la publication d'un rapport sur les activités de lobbying pour The Walt Disney Company, Citigroup, IBM, AT&T Inc., AbbVie Inc., Vertex Pharmaceuticals Incorporated ;
- l'adoption d'une clause de « clawback » (récupération) sur les bonus des dirigeants impliqués dans des cas de malversations pour Netflix, XPO Logistics, The Home Depot.

Enfin en 2018 Ecofi Investissements a déposé chez EssilorLuxottica un projet de résolution coordonné par PhiTrust demandant la modification de la limite d'âge d'exercice des fonctions de Directeur Général de 95 ans à 75 ans. La résolution n'a pas réuni le quota nécessaire pour être inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

3. Le dialogue individuel en 2018

En 2018, Ecofi Investissements a dialogué avec **7 sociétés** : Total, Daimler, Renault, Orpea, Sanofi, Eurofins Scientific et Korian. Le dialogue a été fondé sur les points d'amélioration des politiques de responsabilité sociale de ces sociétés et sur leur implication dans des épisodes controversés, identifiés à travers l'analyse ESG d'Ecofi Investissements.

Au total, le département ISR d'Ecofi Investissements a posé 97 questions concernant les thématiques suivantes.

- **Total** : corruption, relations avec les communautés locales, exploitation dans la région arctique, huile de palme, impact sur l'eau, stratégie climatique, résolutions AGM 2018.
- **Daimler** : droits de l'Homme dans la chaîne d'approvisionnement du cobalt, pratiques de test sur les émissions carbone, parité, transition énergétique.
- **Renault** : droits de l'Homme dans la chaîne d'approvisionnement du cobalt, pollution, transition énergétique.
- **Orpea** : traitement des patients.
- **Sanofi** : pollution, accès aux médicaments, qualité et sécurité des produits, transition énergétique.
- **Eurofins Scientific** : transparence des performances sociales et environnementales, pratiques de gouvernance, corruption.
- **Korian** : traitement des patients.

4. Le dialogue collectif en 2018

Concernant le dialogue collectif, Ecofi Investissements a participé à 12 initiatives en 2018, coordonnées par les réseaux internationaux de finance responsable, comme les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), le Carbon Disclosure Project (CDP), Shareholders for Change (SfC), Access to Medicine Foundation (ATM), dont Ecofi Investissements est signataire.

Les 12 initiatives de dialogue collectif se sont focalisées sur trois thématiques : la transition énergétique, les droits de l'Homme et la responsabilité fiscale.

TRANSITION ENERGETIQUE

- **Investor Decarbonisation Initiative**

Ecofi Investissements a soutenu le dialogue « Investor Decarbonisation Initiative » coordonné par l'ONG anglaise Share Action, qui a pour objectif d'accompagner les entreprises dans la réduction des risques liés à leur impact climatique. L'initiative propose aux entreprises deux stratégies principales : faire des réductions d'émissions année après année et intégrer le changement climatique dans leur stratégie commerciale. A travers cette initiative, qui a rassemblé 75 investisseurs, Ecofi Investissements a contacté 48 entreprises.

- **Fueling Water Disclosure**

En collaboration avec ICCR (Interfaith Center on Corporate Responsibility), une coalition américaine de 300 investisseurs responsables représentant 200 milliards de dollars d'actifs sous gestion, Ecofi Investissements a signé la lettre « Fueling Water Disclosure ». La lettre demande à 36 grands groupes pétroliers de mettre en place plusieurs bonnes pratiques concernant la gestion de l'eau, comme la publication des données concernant la consommation globale d'eau et la fixation d'objectifs de réduction de consommation. ICCR a choisi de s'adresser aux sociétés pétrolières, secteur dont l'utilisation des ressources en eau est très importante. La lettre a été signée par 100 investisseurs représentant 6 trillions de dollars.

- **Oil and gas climate change letter**

Ecofi Investissements a signé une lettre, préparée par un groupe d'investisseurs membres de l'IIGCC (Institutional Investors Group for Climate Change) et des PRI, qui a pour objectif de sensibiliser les sociétés du secteur du gaz et du pétrole sur le changement climatique et l'Accord de Paris. La lettre a été signée par 57 investisseurs, pour un montant total d'actifs sous gestion supérieur à 10,7 trillions de dollars. La lettre a été publiée par le Financial Times le 18 mai 2018.

- **Investor Commitment Support a Just Transition on Climate Change**

Ecofi Investissements a signé la déclaration « Investor Commitment Support a Just Transition on Climate Change », visant à soutenir la transition énergétique et à la concilier avec les questions sociales, notamment la création d'emplois. L'initiative a été coordonnée par 9 investisseurs, dont Ceres, APG et Aberdeen Standard Investments, et signée par 108 investisseurs représentant 5 trillions de dollars d'actifs sous gestion.

- **CDP Non-discloser campaign**

Ecofi Investissements a rejoint l'initiative « Non-Discloser campaign » du Carbon Disclosure Project. Chaque année le CDP demande à 6000 entreprises de répondre à un questionnaire sur leur impact sur le changement climatique, l'eau et les forêts, mais seulement 50% environ de ces entreprises répondent à ces enquêtes. A travers cette initiative Ecofi Investissements a contacté 66 entreprises qui n'avaient pas répondu et dans lesquelles elle était investie à travers ses fonds pour les inciter à fournir des informations plus détaillées.

- **Dialogue avec Generali**

En tant que co-fondateur de Shareholders for Change, Ecofi Investissements a apporté son soutien à la Fondazione Finanza Etica dans son dialogue avec Generali, en adressant des questions pendant l'Assemblée générale des actionnaires. Elles portent principalement sur le positionnement de Generali vis-à-vis du charbon et sur sa capacité à se désinvestir de ce secteur.

- **Dialogue avec ENI**

Ecofi Investissements, à travers le réseau de Shareholders for Change, est intervenue à l'assemblée d'ENI à propos de ses investissements dans les énergies renouvelables. L'intervention a demandé d'obtenir des informations plus détaillées concernant les investissements réalisés par ENI dans les énergies renouvelables en 2018, ainsi que sur les résultats obtenus en 2017 et les perspectives d'évolution de la société dans ce domaine.

DROITS DE L'HOMME

- **Know the Chain**

Ecofi Investissements a signé la déclaration de « Know the Chain » qui permet aux investisseurs de manifester leur soutien public à l'éradication du travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. L'initiative établit des attentes pour les entreprises conformément aux normes du travail internationalement reconnues et aux cadres existants des droits humains. La déclaration a réuni 70 signataires représentant 3 trillions de dollars d'encours.

- **2018 ATM Index campaign**

Ecofi Investissements a rejoint l'initiative de la Fondation Access to Medicine pour inciter les entreprises du secteur pharmaceutique à répondre au questionnaire de la Fondation qui demande les efforts mis en place pour promouvoir l'accès aux médicaments dans les pays en développement. Il s'agit en effet d'analyser des critères tels que la tarification, le comportement éthique ou les efforts de R&D de ces entreprises, afin de comprendre comment elles répondent au 3ème objectif des « Objectifs du Développement Durable » de l'ONU.

RESPONSABILITE FISCALE

- **PRI Corporate Tax Engagement**

Depuis 2017, Ecofi Investissements participe au dialogue collectif organisé par les PRI sur la responsabilité fiscale des entreprises afin d'améliorer leurs pratiques en termes de transparence. Dans ce cadre, en 2018 Ecofi Investissements a apporté son soutien lors de dialogues avec Microsoft, Sanofi, ASML, Biogen, Astraneca et Cisco.

- **Campagne de dialogue sur les pratiques fiscales**

La Commission « Dialogue et Engagement » du FIR, dont Ecofi investissements fait partie, a élaboré et envoyé une lettre destinée à l'ensemble des dirigeants des sociétés du CAC 40 afin de mieux comprendre les politiques de responsabilité fiscale mises en place par les entreprises et d'en augmenter la transparence.

- **Dialogue avec Inditex**

A travers le réseau Shareholders for Change, Ecofi Investissements a apporté son soutien à Fundacion Fiare dans son dialogue avec Inditex. Le dialogue a été focalisé sur les thématiques de l'optimisation fiscale et du niveau de transparence fourni à travers en particulier la publication des impôts payés par pays.

5. Le dialogue institutionnel en 2018

En 2018, Ecofi Investissements a participé à 5 initiatives de dialogue avec les institutions, en particulier sur les thématiques suivantes.

- **Accord de Paris sur le climat**

Ecofi Investissements a signé la lettre « 2018 Global Investor Statement To Governments On Climate Change » du CDP, du CERES et de l'IIGC, adressée aux gouvernements des pays du G7 pour les inciter à mettre en œuvre l'Accord de Paris. La lettre, signée par 414 investisseurs institutionnels représentant 31 000 milliards de dollars, propose trois grands axes d'actions : mettre fin aux subventions aux énergies fossiles, atteindre les engagements de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dès 2020 et améliorer les normes d'information financière en soutenant publiquement l'adoption des recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD).

- **Transparence des informations ESG**

- Ecofi Investissements a co-signé avec 78 autres investisseurs membres des PRI une lettre demandant à l'IOSCO (International Organization of Securities Commissions) de soutenir la publication des informations ESG des sociétés cotées.

- Ecofi Investissements a participé à la consultation de la Commission européenne concernant les propositions d'amendements de MiFID II sur l'introduction de données extra-financières dans les informations à destination des clients sur les produits financiers. Les sociétés de gestions seront donc encouragées à orienter les investissements proposés aux clients en fonction de leurs préférences ESG.
- **Finance durable**
 - Ecofi Investissements a co-signé, avec les membres de Shareholders for Change, une lettre adressée à la Commission et au Parlement européen afin de soutenir le plan d'action « Financer la croissance durable ». La lettre propose en particulier d'élargir la taxonomie aux problématiques de durabilité sociale et pas seulement environnementale.
 - En collaboration avec l'AFG, Ecofi Investissements a participé à la consultation de la Commission européenne concernant la mise en place d'une taxonomie européenne sur les produits verts et sur l'application d'indices à impact carbone positif.

G. Les actions programmées pour 2019

1. Le processus ISR

- Depuis le 1er janvier 2019 Ecofi Investissements applique son nouveau processus ISR à 100% de ses encours⁴.
- En 2019 Ecofi Investissements s'est engagée dans un projet de labellisation (Label ISR d'Etat et TEEC) d'un certain nombre de ses OPC.
- En 2019 Ecofi Investissements va enrichir l'analyse de ses investissements à travers l'alignement avec le scénario climatique 2 degrés.

2. Le vote en 2019

- Ecofi Investissements a mis à jour sa politique de vote pour la rendre plus rigoureuse concernant les questions ESG.
- Comme prévu par sa Politique de vote, Ecofi Investissements vote aux assemblées des sociétés françaises et étrangères dont il détient des actions. Ecofi Investissements continuera d'appliquer sa politique de vote qui envisage de promouvoir un comportement socialement responsable des entreprises détenues et de défendre l'intérêt à long terme de ses clients.

3. Le dialogue en 2019

- Ecofi Investissements continuera à engager un dialogue individuel approfondi et régulier avec quelques entreprises impliquées dans des controverses graves et considérées comme emblématiques pour la transition énergétique.
- Ecofi Investissements va continuer à avoir un rôle actif dans les coalitions d'actionnaires dont elle est signataire pour influencer les entreprises concernées en premier lieu par la transition énergétique.

⁴ 100% des fonds ouverts (hors mandats, fonds dédiés, fonds à gestion déléguée, fonds indexés, FPS et un fonds PME)

ECOFI INVESTISSEMENTS

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le
numéro GP97004 Société anonyme au capital de 7 111 836 € □ 999 990 369 R.C.S. Paris □
APE 66.30Z

22 rue Joubert - 75009 Paris □ Téléphone : 33 (0) 1 44 88 39 00 www.ecofi.fr